Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		טומ	nogique e	et a i etiquetage	des produ	gorora sir	iques			
	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-01.250-0036061.2024.003			☑ Opérateur						
				☐ Groupe d'opérateurs						
s			ſ							
ire										
Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle								
ligi	Nom HENRY Estelle				Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)					
q	Adresse	5 La Raudière			Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain					
ts	Dove	86190 Latillé France	Code ISO	FR	Pays	France		Code ISO	FR	
len	Pays	rrance	Code 150	r K						
ém	L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
	• Production									
) I:	• Préparation									
Partie I:										
Pa	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								_	
	• (a) Végétaux et	(a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode de production:									
	– production biologique, sauf durant la période de conversion									
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui									
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					┪
	Date	07 décembre		ECOCERT FRANCE	Certificat valal	ole du	03/12/2024	au	31/03/2026	
		2024 03:15:30 +01	signature							
		(Europe/Brusse ls)								
	Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)								
				4						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

D1010g10	que et à l'étiquétage des produits biologiques	S					
II.1 Répertoire des produits							
Nom du produit Champignons: Pleurote Légumes et légumes préparés: Autres lég Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Code de la nomenclature combinée (NC) visé a (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits r champ d'application du règlement (UE) 2018/84	u règlement relevant du 48					
Champignons: Pleurote		Biologique					
Légumes et légumes préparés: Autres lég	rumes	Biologique					
Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique						
Plantes aromatiques et médicinales: Autraromatiques ou médicinales Plants et semences: Fleur - Plant hors sol Prairies, landes et pâturages: Prairie per	Biologique						
Plants et semences: Fleur - Plant hors sol	Biologique						
Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente Biologi							
II.2 Quantité de produits							
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres							
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activit	e est exercee par i operateur ou le groupe à operateurs						
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)							
2018/848	~ > >						
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou de règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou il n'a pas transféré cette responsabilité au so	des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformén a le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la pro ous-traitant	nent à l'article 34, paragraphe 3, du oduction biologique et pour lesquell					
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC							
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf							
II.9 Autres informations	4/.7						
Seule la version électronique du certifica [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/dir	t disponible au lien suivant : rectory/publication/organic-operator/index] fait foi.						